

Programme de Formation

Droit social: Formation des membres CSE- C.S.S.C.T

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Membres du CSE / C.S.S.C.T



Objectifs pédagogiques

Développer les compétences des membres du CSE/SSCT pour identifier et évaluer les risques professionnels, ainsi que renforcer leur capacité d'analyse des conditions de travail. Initier les membres du CSE/CSSCT aux méthodes et procédures à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et optimiser les conditions de travail.



Description

Comprendre le cadre juridique et réglementaire lié au fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE) :

- Rôle du CSE en matière de sécurité et de prévention des risques professionnels :
- La réforme du Code du travail
- Le règlement intérieur du CSE
- Les conditions de mise en place de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Les différentes attributions du CSE / CSSCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Le statut des salariés protégés
- Articulation entre le CSE et la CSSCT
- Fonctionnement : réunions ordinaires et extraordinaires
- Moyens matériels et immatériels du CSE et de la CSSCT (juridiques, financiers, matériels...)
- Diverses missions de la CSSCT
- Enquêtes et inspections
- Consultations du CSE et relation avec la CSSCT

Identifier et examiner les documents relatifs à la mission du CSE en matière d'hygiène, sécurité et environnement :

- Document Unique
- Bilan de l'hygiène et des conditions de travail
- Registre de santé et de sécurité
- Registre de signalement d'un danger grave et imminent
- Contribuer à la mise à jour des documents relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Cadre réglementaire :

- Obligations de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail
- Responsabilités de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail

BATYS COMPÉTENCES OCCITANIE – 61 RUE JACQUES FOUROUX, 34070 MONTPELLIER – 09 72 39 40 80 –

contact@occitanie.batyscompetences.fr – www.occitanie.batyscompetences.fr

SIRET : 398 699 124 00051 – RCS – Code APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 91340278234 auprès du préfet de la région Occitanie



- Faute inexcusable de l'employeur.
- Délit d'entrave
- Obligation de discrétion
- Circulaire n° 6 de la Direction des relations du travail du 18 avril 2002 relative au Document Unique (DU)
- Droit d'alerte et droit de retrait
- Visites effectuées par l'inspection du travail.

Recours à l'expertise :

- Obligations des experts
- Délai d'expertise
- Obligation de discrétion des experts

Positionner la commission Santé Sécurité et Conditions de Travail au sein du CSE :

- Rôle des commissions internes
- Seuils, entreprises et obligations
- Mise en place de la commission

Identifier les différents moyens et documents mis à disposition par la CSSCT pour réaliser ses missions :

- Modalités de fonctionnement du CSE
- Délégation mission du CSE / CSSCT
- Réunions spécifiques à la CSSCT
- Moyens opérationnels
- Consultations du CSE en SSCT / Programme annuel et bilan
- Responsabilité de la commission
- Obligation au secret professionnel
- Missions spécifiques à la CSSCT
- Veille réglementaire
- Enquêtes menées sur site
- Analyse des accidents du travail / maladies professionnelles (AT/MP)
- Droit d'alerte ainsi que droit au retrait
- Visites effectuées par l'inspection du travail



Prérequis

- Comprendre, lire et écrire le français.
- Etre apte à son poste de travail.



Modalités pédagogiques

Alternance d'apports pédagogiques et d'activités visant à renforcer la compréhension théorique et pratique, suivi d'un échange collectif avec l'intervenant, ainsi que la diffusion de supports audiovisuels.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Une évaluation des objectifs sera réalisée à l'aide d'un questionnaire à choix multiples (QCM) de manière individuelle tout au long de la formation. À l'issue de celle-ci, une attestation de fin de formation sera remise au candidat.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la formation.